

# EIC ELECTRICITY SA

Alpenstrasse 15 – 6300 Zoug

E-mail : info@eicelectricity.com

**Les actionnaires sont convoqués en  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
le vendredi 23 mai 2008, à 11h00  
au «Parkhotel Zoug», Congress Center, Zoug**

## ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport annuel, comptes de groupe et comptes annuels 2007, Rapport de l'Organe de révision**  
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes de groupe et les comptes annuels au 31 décembre 2007.
- 2. Affectation du résultat de l'exercice**  
Le Conseil d'administration propose de reporter le bénéfice disponible au 31 décembre 2007, s'élevant à CHF 4'617'581 de la manière suivante :

	CHF
Attribution à la Réserve générale	120'000
Report à nouveau	<u>4'497'581</u>
	4'617'581
- 3. Décharge aux membres du Conseil d'administration**  
Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.
- 4. Election du Conseil d'administration**  
Le Conseil d'administration propose de réélire Messieurs Heinz-Dieter Waffel, Dominique Candrian, Christoph Richerich et Victor Lorenz Gnehm en tant qu'administrateurs pour un mandat d'une année expirant à la date de la prochaine assemblée générale.
- 5. Election de l'Organe de révision et des réviseurs des comptes de groupe**  
Le Conseil d'administration propose de nommer pour un mandat d'un an Ernst & Young S.A. en tant qu'Organe de révision et réviseurs des comptes de groupe.
- 6. Divers**

Le rapport annuel, les comptes de groupe et les comptes annuels 2007 ainsi que le rapport de l'Organe de révision peuvent être consultés au siège de la Société, Alpenstrasse 15, 6300 Zoug. Chaque actionnaire peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé. Le rapport annuel peut être consulté sur le site internet [www.eicelectricity.com](http://www.eicelectricity.com) et téléchargé sous forme de document PDF.

Les actionnaires peuvent retirer la carte d'admission jusqu'au 16 mai 2008 à midi auprès de l'UBS SA et du Credit Suisse moyennant dépôt des actions, ou d'une pièce justifiant leur dépôt auprès d'une autre banque. Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Selon l'article 17 des statuts, chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par les organes de EIC Electricity S.A. ou par une banque en tant que représentant dépositaire, ou par Mr. Philipp Andermatt, Zwicky Windlin & Partner, Seepark/Gartenstrasse 4, Case postale 4819, 6304 Zoug - Tel. +41 41 728 71 61 - Fax +41 41 728 71 66, en qualité de représentant indépendant. Sauf instruction expresse contraire au moment de la remise de la procuration, le droit de vote est exercé dans le sens de l'acceptation des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires d'actions au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société, mais au plus tard le 16 mai 2008 à midi, le nombre d'actions qu'ils représentent et le numéro des cartes d'admission représentées. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Zoug, le 28 avril 2008

Le Conseil d'administration